

ONF

DT BOURGOGNE - CHAMPAGNE-ARDENNE

Commune de Tournus  
place de l'Hôtel de ville 71700 Tournus

AGENCE BOURGOGNE-EST

ONF Chalon-sur-saône  
72 rue Général Giraud  
71100 Chalon-sur-saône  
Tél : 03 85 42 51 60  
Fax : 03 85 42 42 60

**Objet :** Aménagement de la forêt communale de Tournus  
pour la période 2019-2038

**PRESENTATION ET REMISE DU DOCUMENT PROVISoire D'AMENAGEMENT  
DE LA FORET COMMUNALE DE TOURNUS  
EN DATE DU 28/11/2018 EN MAIRIE DE TOURNUS, POUR LA PERIODE 2019-2038**

Vous trouverez ci-joint le projet d'aménagement de votre forêt pour la période 2019-2038. Il a été établi à l'issue de la concertation menée entre votre commune et les représentants de l'ONF chargés de ce dossier.

Il vous est précisé que nos services vous proposeront chaque année un programme de travaux et un programme de coupes conformes à cet aménagement : vous déciderez donc annuellement de la programmation de ces opérations.

Cet aménagement forestier doit être soumis à l'accord de votre conseil municipal. Il sera ensuite l'objet d'un arrêté d'aménagement signé du Préfet de région.

La délibération établie selon le modèle ci-joint et portant le visa de légalité est à nous renvoyer dès retour de la préfecture ou de la sous-préfecture du département.

Une fois l'arrêté d'aménagement signé par le Préfet de région, nous vous adresserons le document définitif en même temps que la copie de cet arrêté.

Le responsable ONF de ce projet est à votre disposition pour tout complément d'information :  
DAVID Antoine – tél : 03 85 42 51 60, fax : 03 85 42 42 60

Pièces jointes :  
. projet d'aménagement

**RECEPISSE DE REMISE DE L'AMENAGEMENT PROVISoire**

Nom, Prénom	Qualité	Signature
STACB Frédéric	Adjoint	

Document à établir en 2 exemplaires (1 pour le propriétaire et 1 pour l'ONF)